

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**LES HAIES**

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

-----  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 avril 2022

M. SALLANDRE, M. DI ROLLO , M. GRAPOTTE, Mme VACHON, Mme PUTOD, M. DUPLAIN, M. FAYA,  
Mme PAOLUCCI, Mme PERIER, Mme DUC

**Membres absents : 1**

, M. SALAS

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme PALLUY a donné pouvoir à Mme PERIER.

M. MICHAUD a donné pouvoir à M. GRAPOTTE.

M. BOSVERT a donné pouvoir à M. SALLANDRE.

**Membre Démissionnaire :**

Mme ASSENAULT

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. GRAPOTTE.

**Secrétaire élu :** M. GRAPOTTE.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

**Validation des comptes rendus du 18 mars 2022.**

Le conseil Municipal approuve le compte rendu du 18 mars 2022.

**1- Convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne  
Condrieu Agglomération et ses communes membres.**

Considérant que les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes, il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition de l'ensemble de ses communes.

Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans la convention ci-jointe.

Le logiciel C-Magic est proposé par la société Ecofinance avec un abonnement d'une durée d'un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

C'est un logiciel full-web, hébergé par Firecore (société du groupe Ecofinance). La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'une connexion avec identifiant et mot de passe, propre à chaque collectivité.

C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Ainsi la mise à disposition du présent logiciel fera l'objet d'une facture forfaitaire de 400 euros HT par an pour chaque commune membre soit 480 euros TTC.

Le coût des journées de formation sera pris en charge intégralement par Vienne Condrieu Agglomération et ne sera pas refacturé aux communes (montant total des formations : 12 000 €).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Douze Pour  
Une Abstention

**APPROUVE** le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

## **2- Convention avec la SPA (société Protectrice des Animaux) en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.**

La multiplication de chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de LES HAIES peut être source de difficultés pour les municipalités.

La méthode appliquée de longue date consistant à tenter d'éradiquer les chats a largement démontré ses limites :

- Elle n'apporte aucune solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres individus après la capture et il faut rapidement ordonner de nouvelles captures.
- Le procédé est en outre générateur de discordes entre les amis des chats et ceux qui sont gênés par la présence de trop nombreux félins.
- Elle est aussi synonyme d'enfermement en box sans issue et donc de souffrance ou d'euthanasies pour nombre de chats errants qui ne peuvent être sociabilisés et donc proposés à l'adoption.
- La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les nuisances dénoncés par certains (bruits, odeurs...) réside dans une gestion durable des chats dits libres qui consiste à procéder à leurs captures pour les identifier et les stériliser puis les relâcher sur leurs territoires qu'ils occupent alors de manière tranquille.
- Le coût de stérilisation est pris en charge partiellement par la SPA et le solde sera à la charge de la mairie.
- Cette convention est conclue pour la période courante du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- 

**APPROUVE à l'unanimité** le projet de convention de pour avec la SPA.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention.

## **3- Modification du budget d'investissement pour pouvoir payer la facture de l'acompte de l'entreprise CHAZAL des travaux du cimetière.**

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 4.655,30 € au compte 21316-063 et de virer la somme au compte 6238

**APPROUVE** à l'unanimité de modifier le budget d'investissement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

## **4- Achat d'une nouvelle tondeuse en remplacement de la tondeuse actuelle vieillissante et très onéreuse à l'entretien.**

Monsieur BOSVERT à échanger avec l'employé communal pour choisir au mieux le type de tondeuse nécessaire au remplacement de notre vieille tondeuse très onéreuse à l'entretien.

Monsieur BOSVERT a effectué des demandes de prix auprès de 3 entreprises.  
Entreprise GERIN, Entreprise ARMELIE, Entreprise BERNARD.

Après avoir délibération l'entreprise BERNARD à été choisi pour n montant de 8690.00€ TTC.

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise BERNARD à été choisi pour n montant de 8690.00€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**5- Délibération sur la validation de la tranche optionnel N°1 des travaux en cours au cimetière.**

La tranche ferme des travaux d'agrandissement du cimetière a été validée durant le conseil municipal du 28 octobre 2021.

La tranche optionnelle N°1 n'ayant pas été validé durant le conseil du 28 octobre 2021, il était prévu de délibérer de nouveau début 2022.

Après avoir délibéré le conseil valide la tranche optionnelle N°1 d'un montant de 72 104,44 € TTC.

**APPROUVE** la tranche optionnelle d'un montant de 72 104.44€ TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération

**6- Travaux d'espace vert.**

A la demande du conseil municipal Monsieur Thierry BOSVERT à effectuer des demandes de prix pour exécuter des travaux de maintenance d'espace vert, taille de cyprès au terrain de pétanque, taille de cyprès au clos du soleil, fauchage et nettoyage du bassin de rétention et fauchage et nettoyage de la butte due l'étang communal.

Deux entreprises ont répondu à la demande de Monsieur BOSVERT.

L'entreprise CHIEZE ainsi que l'entreprise BRIGADES NATURE.

Après étude et avoir délibéré le conseil a retenue pour un montant de 2644.80€ TTC l'entreprise CHIEZE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**7- Demande de subvention auprès, de la région Auvergne Rhône Alpes, du département du Rhône et de l'Etat.**

Monsieur le Maire évoque le projet d'isolation de l'ensemble des bâtiments communaux.

Les Etudes préliminaires ont été effectuées par ALT 69.

Pour pouvoir effectuer les travaux il est nécessaire que la commune soit accompagnée financièrement par les partenaires de notre commune.

Il a été demandé de prévoir de visiter des chaufferies bois des autres communes pour comprendre le fonctionnement.

Après avoir délibéré le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès du département du Rhône, auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat.

**8- Questions diverses :**

- Une demande de prix a été effectué auprès du SYDER pour la mise en place d'un éclairage solaire au lieu-dit « Grand Pré ». Le montant étant élevé, 2131.00€TTC pour la commune. Il a été demandé une participation de la commune de Longes car des enfants de Longes prennent le bus scolaire à cet endroit.
- Information de travaux de la part de ENEDIS : Enterrement des réseaux, timbout, grémoin, centre bourg, la sainty.
- Information de Orange : L'ensemble du village sera raccordé à la fibre fin 2022

- Ciné été, cette année à TREVES, le film projeté sera « le temps des secrets » le 11 juillet 2022.
- Les travaux d'agrandissement du cimetière sont en cours. Il sera prévu d'installer un point d'eau en haut du nouveau cimetière. Les travaux devraient être terminés fin juin 2022.
- Départ de Roselyne PERIER à 21h55.
- Des travaux de voirie sont prévus cette année : une partie du chemin des varines, chemin de champagneux, chemin rey, et chemin de longchamps.
- Une demande de prix est en cours pour la remise en état du chemin de la madone.
- Départ de monsieur DI ROLLO à 22h00.
- 

| *L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 22 avril 2022 à 22 heures 15 minutes.*